

Conditions Générales de Formation

Le CERECAMP est un organisme de formation professionnelle (numéro d'activité : 73 31 00553 31) dont le siège social est situé à l'Immeuble Le Belvédère – 11 Bd des Récollets – 31078 TOULOUSE CEDEX 4.
Tel STAGE EC : 05.61.14.71.62 - Tel FC : 05.61.14.71.63

1- OBJET

Les présentes conditions générales ont pour objet la réglementation des relations contractuelles entre le CERECAMP et le client dans le cadre de prestations de formation proposées par le CERECAMP et le déroulement de la formation. Pour toute demande ou réclamation, le client peut adresser un courrier ou un courriel à l'adresse suivante :

CERECAMP - Immeuble « Le Belvédère », 11 boulevard des Récollets – CS97802, 31078 TOULOUSE CEDEX 4-
cerecamp@oec-occitanie.org.

2- CATALOGUE

Le catalogue de formation du CERECAMP ne s'adresse uniquement aux Experts-Comptables, aux Experts-Comptables stagiaires et aux collaborateurs des cabinets et consultable sur le site du CERECAMP

<http://cerecamp.fr/>

Les fiches programmes indiquent les objectifs, le contenu détaillé, la date de la session, la durée, les profils des participants, le lieu, ...

3- INSCRIPTION

La conclusion du contrat entre les parties s'opère par l'acceptation du client de l'offre de CERECAMP. L'acceptation du client se matérialise par la signature du bulletin d'inscription envoyé au CERECAMP par courrier ou courriel. Ou inscription directement sur le site (avec paiement par CB ou par virement).

Vous devez vous assurer que le profil du participant est en adéquation avec le(s) profil(s) indiqué(s) sur la fiche programme et que les objectifs professionnels correspondent à ses attentes.

Toute inscription ne sera considérée définitive que si elle est accompagnée de son règlement.

4- TARIF ET PRISE EN CHARGE

Formation CATALOGUE : Les prix affichés dans le catalogue de formation du CERECAMP, sur le site internet ou dans tout autre document du centre de formation sont affichés en euros HT. La TVA à 20 % s'applique sur ces tarifs. Les tarifs indiqués comprennent le coût pédagogique, le support de formation et les frais d'organisation. Le déjeuner n'est pas compris.

Les formations du CERECAMP peuvent bénéficier d'une prise en charge par OPCO de branche ATLAS en 2023 :

- Cabinets de moins de 11 salariés : plafond de prise en charge maximum par entreprise : 1 000€ HT
- Cabinets de 11 à 49 salariés : plafond de pris en charge par entreprise : 3 000€ HT
- Cabinets de plus de 49 salariés : aucun financement

Pour tous les cabinets, un dossier de prise en charge (formulaire de demande de prise en charge + programme de formation) doit être déposé sur le site de l'OPCO ATLAS : myatlas.opco-atlas.fr.

Pour les Experts-Comptables exerçant à titre individuel (et non leurs collaborateurs) peuvent bénéficier d'une prise en charge partielle – consulter le site : <https://www.fifpl.fr/>

Formation INTRA : A la demande du client, le CERECAMP établit un devis pour les prestations de formation demandées sur lequel il précise la nature de la prestation.

5- CONVOCAATION AUX FORMATIONS

Une convocation avec toutes les précisions sur le déroulement de la formation est adressée au participant au moins 6 jours avant le début de la formation ainsi que les informations complémentaires.

6- DEROULEMENT DE LA FORMATION

Les formations en présentiel ont une durée de 3.5 heures à 28 heures. Elles sont réalisées dans les salles du CERECAMP (ou dans l'immeuble). Les horaires sont de 9h à 12h30 et/ou de 14h à 17h30. Le participant ainsi que l'animateur doivent signer une feuille de présence le matin et l'après -midi.

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est compris entre 7 et 23 participants maximum. Cet effectif peut varier, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Lors des formations, les participants ainsi que les intervenants, sont tenus de respecter le règlement intérieur du lieu de formation.

Les formations se déroulent avec une pause en milieu de chaque demi- journée.

Moyens pédagogiques, techniques et encadrement

- Salles de formation disposant des matériels pédagogiques et techniques nécessaires (paperboard, Ecran tactile, vidéoprojecteur, ...) au bon déroulement de la formation.
- La formation alterne des séquences théoriques et des séquences pratiques permettant l'interactivité du groupe utilisant des quiz, des études de cas, des partages d'expérience, ...
- L'accès Wifi vous est fourni en présentiel.
- Nos formateurs sont des professionnels sélectionnés pour leur maîtrise du sujet enseigné et leur expérience pratique afin de proposer une approche pragmatique et concrète des sujets traités.
- Ils s'engagent à consulter et appliquer le livret animateur fourni par le concepteur de la formation.

Moyens d'évaluation

- **Le formateur** fait un tour de table pour recueillir les connaissances et les attentes des participants en fonction des objectifs de formation. Au cours de la formation, il s'assure oralement du suivi des participants et vérifie à l'aide de cas pratiques et/ou de QCM, la progression de la formation.
- **Les participants** doivent répondre à **un test de validation des acquis** sur le portail du CERECAMP ainsi qu'à **un questionnaire de satisfaction** de la formation sous un délai de 30 jours. Faute de quoi, ils ne pourront pas télécharger les documents complémentaires à la formation et les corrigés des cas pratiques.

7- ACCESSIBILITE

Le bâtiment ainsi que les salles dans lesquelles se déroulent les formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Gestion du Handicap

Le CERECAMP est à l'écoute des personnes en situation de handicap pour faciliter et organiser leur apprentissage durant les formations dispensées.

Une charte « Accompagner un apprenant en situation d'Handicap » est mise à disposition des participants et des animateurs.

Pour tout besoin d'adaptation de la formation à une situation ou une demande particulière. Le CERECAMP est à votre écoute

Courriel : cerecamp@oec-occitanie.org. – Tel : 05 61 14 71 62 (stage EC) ou 05 61 14 71 63 (FC)

8- PAIEMENT DE LA PRESTATION

Il est impératif de joindre lors de la demande d'inscription le règlement par chèque. Les paiements par virement (RIB disponible sur demande) à l'ordre du CERECAMP et par carte bancaire sont possibles pour les formations si l'inscription se fait via notre portail web.

Le CERECAMP se réserve le droit de refuser d'honorer une commande et de délivrer les formations à un client qui n'aurait pas procédé au paiement des commandes précédentes et ce sans que le client ne puisse prétendre à une quelconque indemnité.

9- PÉNALITÉS

A défaut de respecter les modalités de paiement, une majoration légale sera applicable de plein droit dès le lendemain de la date d'exigibilité du règlement, équivalente au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne.

Les pénalités sont calculées sur le montant toutes taxes comprises et sont exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire.

10- ANNULATION

Du fait du client : Toute demande d'annulation ne donnera lieu à un remboursement intégral que si elle parvient au plus tard 7 jours ouvrés avant le début de la formation, et parécrit (lettre ou courriel). Passé ce délai de 7 jours ouvrés, aucun remboursement ne pourra intervenir. Pour toute annulation intervenant dans les 7 jours ouvrés qui précèdent le début de la formation, 30 % du montant du coût pédagogique resteront acquis au CERECAMP.

En cas d'absence non signalée et non justifiée, la journée de formation sera intégralement facturée au client.

NB : La non-réception d'une convocation ne peut en aucun cas justifier une absence. Dans le cas où le participant ne pourrait assister à une formation, le client conserve la possibilité de substituer au participant prévu à l'origine, un nouveau participant de son cabinet ayant le même profil et les mêmes besoins.

Du fait du CERECAMP : Le respect de la qualité de la prestation peut nous amener à proposer des modifications de dates.

Dans le cas où le nombre de participants serait pédagogiquement insuffisant pour le bon déroulement de la formation, le CERECAMP se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation et d'informer les participants au plus tard 7 jours avant la date prévue.

Le CERECAMP rembourse l'intégralité des sommes versées lors de l'inscription.

Dans le cas où la formation est annulée du fait de l'impossibilité du formateur d'intervenir le jour de la prestation, le CERECAMP remboursera les sommes versées lors de l'inscription, sans aucun autre dédommagement.

11- DOCUMENTS CONTRACTUELS ET RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Une facture émise par le CERECAMP vaut convention simplifiée et est adressée au client accompagnée du certificat de réalisation avec le nom du stagiaire.

Tout document remis au participant avant, pendant et après la formation reste la propriété du CERECAMP jusqu'à paiement complet du prix par le client.

12- DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies dans le cadre de la relation entre le CERECAMP et ses clients (bulletin d'inscription, feuille d'émargement, quiz d'évaluation des connaissances, mails, etc., ...) sont obligatoires pour l'exécution de la convention de formation et le bon suivi de cette dernière.

Le CERECAMP s'engage à ne recueillir que les données personnelles strictement nécessaires. En application de la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2004-801 du 6 Août 2004, l'utilisateur dispose, concernant ses données personnelles, des droits suivants : accès, rectification, limitation, opposition, réclamation pour motifs légitimes et portabilité. Pour exercer ces droits, il suffit à l'utilisateur de contacter le CERECAMP par mail à l'adresse suivante : cerecamp@oec-occitanie.org

13- DROIT D'AUTEUR

Le client reconnaît que tous les éléments, notamment documents, textes, visuels, logos, infographies qui lui sont remis sont la propriété de leurs auteurs et s'interdit toute reproduction ou représentation sans leur accord.

14- PRÉPOSÉS

Le client se porte garant envers le centre de formation du respect par ses préposés de toutes les obligations mises à sa charge par les présentes conditions générales de vente.

15- INVALIDITÉ D'UNE CLAUSE – LOI APPLICABLE – RÈGLEMENT DES LITIGES

L'invalidité d'une ou plusieurs clauses des présentes conditions générales de vente n'entraînera pas la nullité de celles-ci.

Les parties soumettent l'intégralité de leurs relations contractuelles ainsi que les présentes au droit français. Tout différent relatif à l'exécution et /ou à leur interprétation sera, à défaut de résolution amiable dans les 2 mois de sa notification, sera soumis par l'une des parties, au Tribunal de TOULOUSE, par lettre recommandée avec avis de réception.



Relevé d'Identité Caisse d'Épargne

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

13135	00080	08106677693	41	CE MIDI PYRENEES
c/étab	c/guichet	n/compte	c/ice	denomination

IBAN

FR76	1313	5000	8008	1066	7769	341
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	E	P	A	F	R	P	P	3	1	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Intitulé du compte **CERECAMP**

11 BOULEVARD DES RECOLLETS
31400 TOULOUSE

ECONOMIE SOCIALE COMPTES HG
CAISSE D'ÉPARGNE MIDI PYRENEES
DIRECTION BANQUE DEVT REGIONAL
11 13 RUE DU LANGUEDOC
BP 564
31034 TOULOUSE CEDEX
TEL : 05.62.25.92.45